

le JOURNAL du LOMBRIC



Textile :
J'ai la fibre du tri ! p.3

Synthèse d'exploitation
p.4 et 5

Trucs et astuces
anti-gaspi p.7

Jetons moins, trions plus !

sept - oct - novembre 2016 - 65

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais - 67 communes - 300 000 habitants

L'ÉDITO



Le 4 juin dernier, vous avez été plus de 1 500 visiteurs à venir fêter les 20 ans d'existence du syndicat, lors de la journée portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC. Ce fut un véritable succès et nous vous en remercions.

Après 5 ans de mise en œuvre de son Programme Local de Prévention, le SMITOM-LOMBRIC est fier d'avoir atteint l'objectif de réduction de 7% de la production de déchets par habitant et par an. Un nouveau plan d'actions est en cours d'élaboration, afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte.

Également dans ce numéro, vous est présentée, à travers une double page, la synthèse d'exploitation 2015 des déchets ménagers des 67 communes du syndicat.

Je vous souhaite une très bonne rentrée éco-responsable !

Franck Vernin
Président du
SMITOM-LOMBRIC

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION OBJECTIF ATTEINT !

En 2011, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP). L'objectif : réduire de 7% la production de déchets par habitant et par an (ordures ménagères et collectes sélectives) en 5 ans. Financées par l'Ademe, des actions de sensibilisation à la réduction des déchets ont été menées sur 5 des 6 secteurs du territoire du SMITOM-LOMBRIC représentant 214 300 habitants.



À l'issue du PLP en 2015, les résultats sont là !
L'objectif de - 7% est atteint, ainsi la production de déchets des habitants a diminué, passant de 352 kg/hab/an en 2010 (année de référence) à 328 kg/hab/an en 2015.

MERCI À
TOUS POUR VOS
EFFORTS !



Et maintenant : Quel avenir pour le PLP ?

Devenu réglementairement obligatoire depuis juillet 2015, le SMITOM-LOMBRIC poursuit sa démarche en faveur de la réduction des déchets et se lance dans un nouveau Programme Local de Prévention. Le plan d'actions est en cours d'élaboration afin d'atteindre un nouvel objectif : **réduire de 10% la production de tous les déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets des déchèteries) d'ici 2020** conformément à la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte.



LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénil - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 - smitom@lombric.com
www.lombric.com - [f](#) / [t](#) / Dir. de publication : Franck Vernin / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, Laura Guyot, William Gyax, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995
Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : smitom@lombric.com

1996-2016 LE SMITOM-LOMBRIC A 20 ANS



INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'ÉTÉ

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre) aux horaires habituels



HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL
AU 31 OCTOBRE

Semaine : 15h - 19h
Samedi : 10h - 19h
Dimanche : 10h - 13h

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{ER} NOVEMBRE
AU 31 MARS

Semaine : 14h - 18h
Samedi : 9h - 18h
Dimanche : 10h - 13h

voir conditions d'accès sur
www.lombric.com

ouvert
7j/7
362j/an

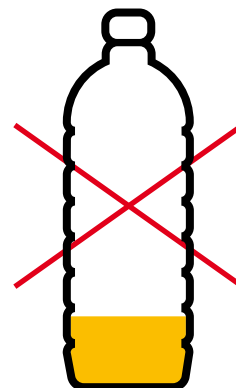
INONDATIONS MOBILISATION DU SMITOM-LOMBRIC



Afin de répondre aux besoins des sinistrés suite aux inondations, le SMITOM-LOMBRIC a mis en place des conventions exceptionnelles d'accès en déchèterie pour les sinistrés ainsi que pour les services techniques des communes touchées par les intempéries.

TRI DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Les bouteilles en matière plastique se trient. Toutefois, comme tous les emballages, les bouteilles doivent être vidées de leur contenu pour être recyclées.



Si elles contiennent encore du liquide, elles ne peuvent pas être triées au centre de tri. Cela entraîne un refus de tri et donc un coût supplémentaire pour la collectivité et votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pensez donc à bien vider vos emballages avant de les mettre dans votre bac jaune !

FIN DES MARCHES ARRIÈRES PAR LES CAMIONS DE COLLECTE

De la recommandation R.437 au décret : enfin une loi pour supprimer les marches arrières dangereuses ...

Avec l'entrée en vigueur du décret du 10 mars 2016 portant notamment sur la gestion des déchets, les « mesures de prévention des risques professionnels » de la recommandation R.437, parmi lesquelles figure la suppression des marches arrières, sont confirmées.

Sauf dans le cas d'une manœuvre de repositionnement, **la marche arrière présente un risque professionnel et constitue donc une contrainte à la sécurité du service.** Dès lors, elle doit être supprimée et des solutions alternatives doivent être trouvées pour permettre la continuité de la collecte.

Le SMITOM-LOMBRIC s'est d'ores et déjà engagé dans cette démarche auprès des communes concernées en proposant des points de regroupement, des bacs et des aires de retournement.



TEXTILE : J'AI LA FIBRE DU TRI !



Trouvez les points d'apports où déposer vos textiles, linge et chaussures sur www.lafibredutri.fr ou sur www.lombric.com

TOUS les textiles et chaussures, même usés ou déchirés, ont de l'avenir : TRIONS-LES !

ÉVÈNEMENT

RETOUR SUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

Le samedi 4 juin 2016, le SMITOM-LOMBRIC a fêté ses 20 ans en compagnie de 1 500 visiteurs venus de tout le territoire.



La présence des acteurs de la collecte, du recyclage et du traitement des déchets ménagers a contribué au succès de la journée. De nombreux stands ont fait leur apparition : village d'enfants, concours de cuisine, stand de troc ...

Les retours sont très positifs et le SMITOM-LOMBRIC vous remercie pour votre participation. Rendez-vous l'année prochaine !



INTERDICTION DE BENNER EN DÉCHÈTERIES



Pour des questions de sécurité et comme indiqué dans le règlement intérieur, il est interdit de benner sur l'ensemble des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC. En effet, les quais n'ont pas été prévus pour benner les déchets en toute sécurité.

Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2015, afin de se conformer à la réglementation en vigueur, l'ensemble des déchèteries ont été équipées de lisses de sécurité permettant de limiter les risques de chute dans les bennes.

Comment faire ?

Il est rappelé aux personnes utilisant une remorque ou un véhicule équipé d'un plateau basculant, qu'elles doivent **déverser les déchets dans les bennes à la main**, sans incliner leurs véhicules et sans le faire reposer sur les lisses qui ne sont pas prévues à cet effet.

UN DOUTE,
UNE QUESTION ?
SMITOM-LOMBRIC

www.lombric.com



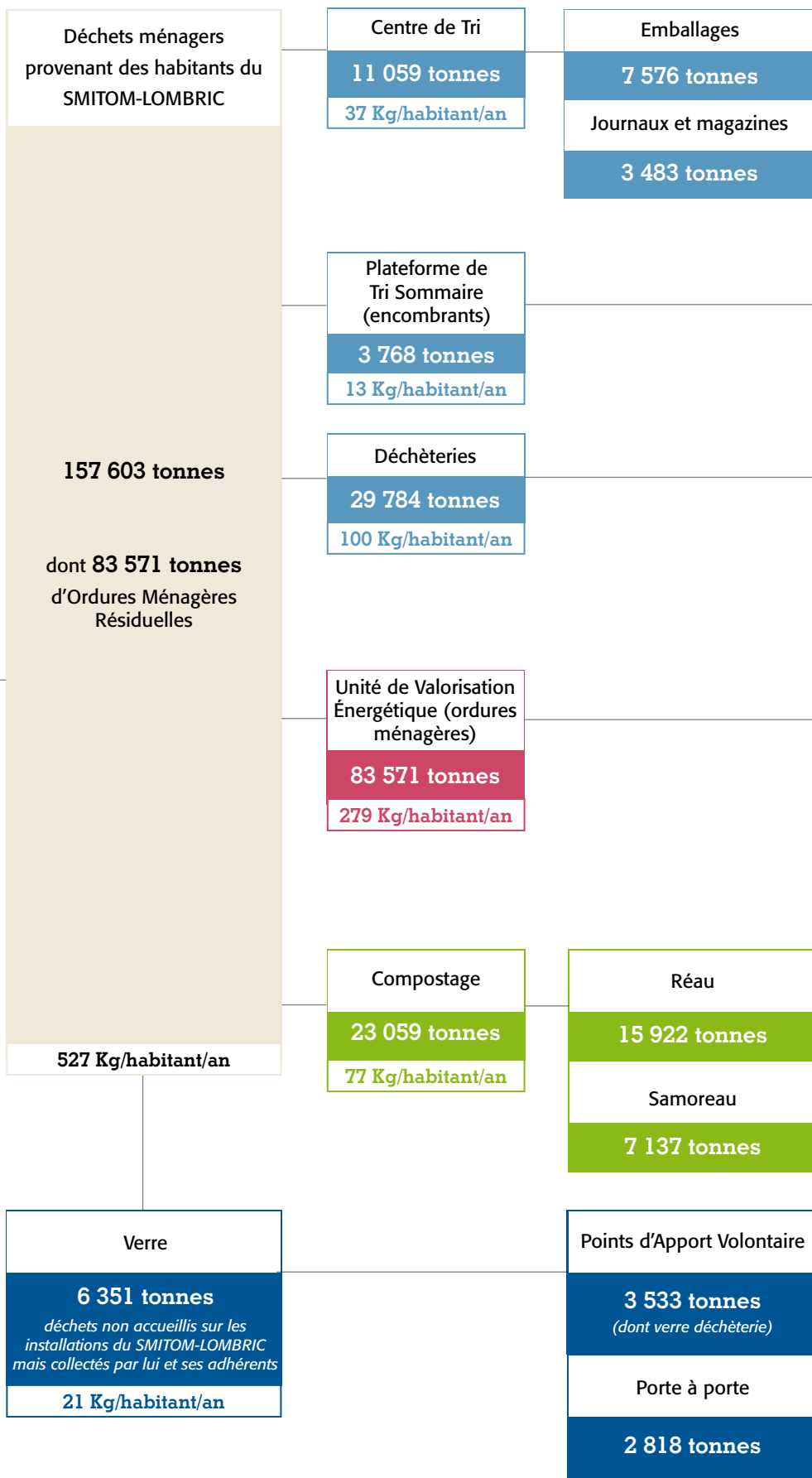
ou 0 800 814 910

N° Vert (appel gratuit de puis un poste fixe)



SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2015

La synthèse d'exploitation 2015 présente les tonnages et coûts gérés par le SMITOM-LOMBRIC en 2015 pour le traitement des déchets ménagers de son territoire, auxquels il convient d'ajouter les coûts de collecte payés par chacun de ses adhérents pour obtenir le coût global du service d'élimination des déchets ménagers.



- (1) Incinération
- (2) Centre d'Enfouissement Technique
- (3) Déchets Dangereux des Ménages
- (4) Valorisés en techniques routières
- (5) Résidus des Fumées de l'Incinération des Ordures Ménagères





Le rapport d'activité 2015 du SMITOM-LOMBRIC est disponible sur lombric.com

Valorisation Matière	9 651 tonnes
Valorisation énergétique ⁽¹⁾	1 408 tonnes

Valorisation Matière	84 tonnes
Valorisation énergétique	3 300 tonnes
CET II ⁽²⁾	397 tonnes

Valorisation Matière	1 091 tonnes
Valorisation énergétique	6 967 tonnes
CET II ⁽²⁾	9 033 tonnes
CET III ⁽²⁾	12 136 tonnes
Autre filière (DDM) ⁽³⁾	558 tonnes

Mâchefers ⁽⁴⁾	23 552 tonnes
Ferreux vendus	695 tonnes
Non ferreux vendus	169 tonnes
REFIOM ⁽⁵⁾	5 277 tonnes
Électricité vendue	54 478 MWh
Vapeur vendue	15 194 MWh

Compostés	23 059 tonnes
-----------	----------------------

Valorisation Matière	6 351 tonnes
----------------------	---------------------

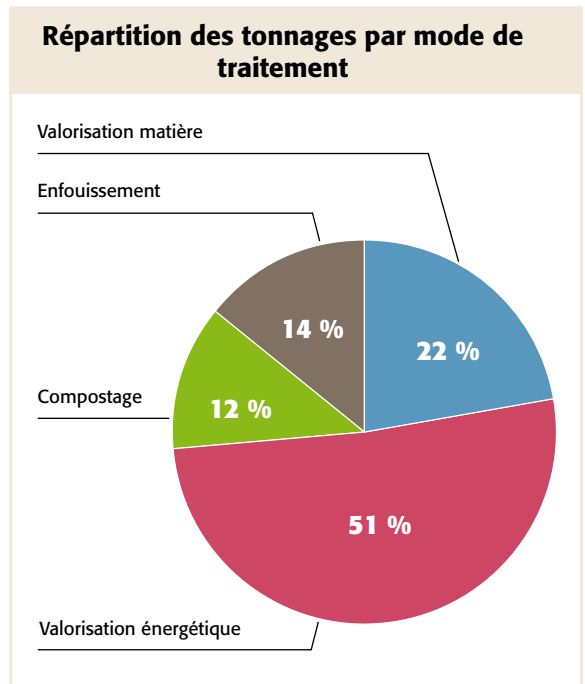
Total valorisation matière	41 592 tonnes soit 22 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC
avec mâchefers	41 592 tonnes soit 22 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC
sans mâchefers	18 040 tonnes soit 11 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC

Total valorisation énergétique	95 246 tonnes soit 51 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC
--------------------------------	---

Total compostage	23 059 tonnes soit 12 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC
------------------	---

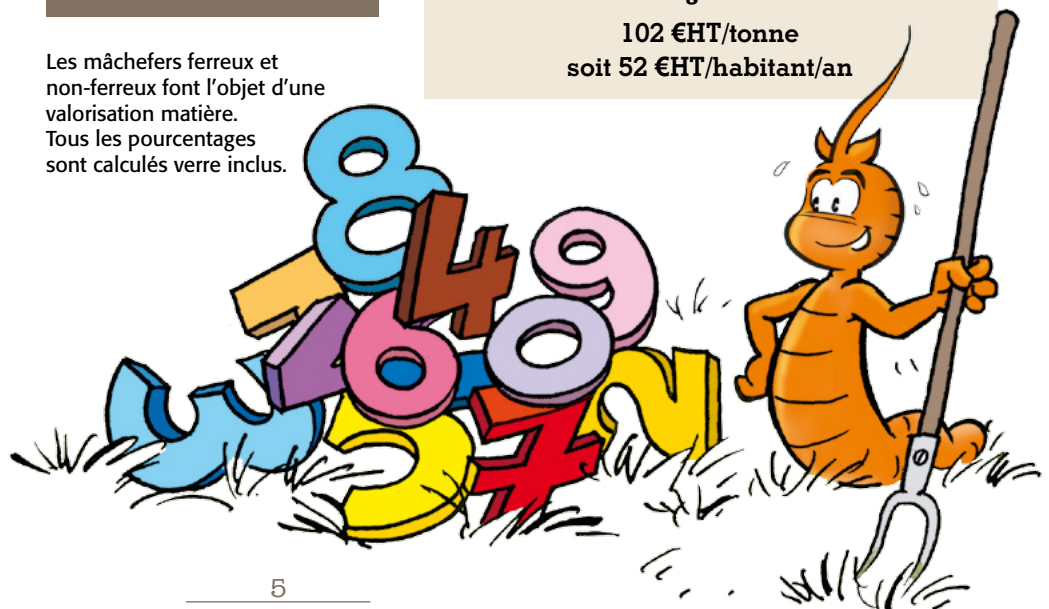
Total enfouissement	26 843 tonnes soit 14 % des déchets du SMITOM-LOMBRIC
---------------------	---

Les mâchefers ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.



Coût du traitement en 2015 à la tonne (amortissements inclus)

Tri des collectes sélectives	48 €HT/tonne
Objets encombrants	58 €HT/tonne
Déchets verts	81 €HT/tonne
Incinération avec valorisation énergétique	49 €HT/tonne
CET II ⁽²⁾	61 €HT/tonne
CET III ⁽²⁾	12 €HT/tonne
Coût global résultant pour le seul traitement toutes charges confondues	102 €HT/tonne soit 52 €HT/habitant/an



LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC



Communauté de Communes Vallées et Châteaux

Communes concernées : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

Encombrants non collectés

Les encombrants qui restent sur le bord de la voirie après la collecte **doivent être rétriés par ceux qui les ont déposés**. Nous avons constaté qu'il s'agit toujours des mêmes refus : petits objets électroniques, plâtrerie, pots de peinture... **Tous ces matériaux sont acceptés en déchèterie** (horaires en page 2).

Voici quelques conseils pour le tri spécifique des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) :

- **Le 1 pour 1** : pour tout nouvel appareil électrique acheté, votre magasin doit vous reprendre l'ancien,
- **Le 1 pour 0** : pour les petits appareils électriques, il existe des meubles de récupération dans les grandes surfaces situés hors zone de vente, à l'entrée du magasin (RdV sur ecologic-france.com et eco-systemes.fr pour les identifier).

Enfin, nous vous rappelons que tous les objets encore en bon état et en fonctionnement peuvent être **donnés aux Recycleries**. Ils seront alors revendus à bas prix et trouveront une seconde vie.

+ d'info sur www.lombric.com

Renseignements : N° Vert 0 800 814 910



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine - Fouju

Communes concernées : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon et Fouju

La valorisation des déchets s'invite au collège Nazareth de Voisenon



En juin dernier, plus de **600 élèves** du collège Nazareth de Voisenon ont été **sensibilisés au recyclage et à la valorisation des déchets** par les agents du SMITOM-LOMBRIC.

Il s'agissait d'initier les collégiens de la 6ème à la 4ème à la pratique du compostage et du tri des déchets. Très attentifs, ces derniers vont désormais trier leurs déchets

de restauration grâce à une table de tri récemment installée et les déchets organiques seront dirigés vers un composteur.

Vertueux jusqu'au bout, le compost produit sera utilisé dans les jardins de l'établissement.



Renseignements : N° Vert 0 800 814 910



Grand Paris Sud

Communes concernées : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis

Les règles de collecte des déchets verts



Sur les communes de l'EX-SICTOM de Sénart (Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-Le-Temple et Vert-Saint-Denis), la collecte des déchets verts est hebdomadaire et effectuée tout au long de l'année.

Occasionnellement en cas de surplus, il est possible de présenter en plus de votre bac, 5 fagots de branchages (d'1 mètre maximum) **OU** 5 sacs poubelles (à présenter ouverts pour la tonte).

Tout surplus en vrac, la terre ou les souches ne sont pas collectées. Pour des volumes plus importants, les déchets verts doivent être apportés en déchèterie.

Pour éviter de jeter vos déchets verts, pensez au compostage. (composteur à partir de 18 €).

N'hésitez pas à contacter la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour avoir plus d'information.

Renseignements : N° Vert 0 800 774 062





Communauté de Communes du Pays de Bière

Communes concernées : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière

Infos sur les déchets de jardin



La collecte des déchets verts se fait en bac à couvercle marron sur le territoire. Nous vous rappelons qu'en plus du bac, vous avez la possibilité de présenter **deux sacs en papier kraft** compostables ou **deux fagots d'1m20 maximum**, ficelés avec de la corde naturelle.

Sont concernés par la collecte des déchets végétaux : les tontes de gazon, les petits branchages et les feuilles (pas les fruits d'automne tombés au sol). Une fois collectés, les déchets verts sont acheminés sur une grande plateforme de compostage pour être traités et transformés en compost qui servira ensuite, essentiellement à l'agriculture.

Pensez aussi au **compostage** chez vous pour limiter les quantités à collecter (formulaire de commande en ligne sur notre site www.cc-paysdebiere.fr).

Renseignements : 01 60 66 12 53



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Communes concernées : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuellles, Épisy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

Il était une fois le SMICTOM



Et les animations scolaires...

Pour toutes les écoles de son territoire, le SMICTOM propose tout au long de l'année des animations scolaires du primaire à l'université.

Nos agents abordent avec pédagogie le thème du tri bien sûr, mais aussi le recyclage et la prévention des déchets avec le compostage, les produits ménagers écologiques ou encore l'éco-consommation. Ces animations, très ludiques et interactives, captivent autant les enfants que les adultes !

Parlez-en à vos proviseurs, directeurs, professeurs, maîtres et maîtresses, ils prendront contact avec nous ! Pour la saison 2015-2016, nous avons réalisé plus d'une centaine d'animations !

Nous participons également aux nettoyages nature au printemps et à l'automne pour sensibiliser à la longue vie des déchets !

www.smictom-regionfontainebleau.fr

Renseignements : N° Vert 0 800 133 895

NOUVEAU

TRUCS & ASTUCES DU LOMBRIC



L'ANTI-GASPI !

Petite session de rattrapage pour ceux qui n'auraient pas pu se rendre au concours de cuisine de la Journée Portes Ouvertes du 4 juin. Avec des restes alimentaires, il est possible de recuisiner de nombreuses choses, et ainsi, de lutter contre le gaspillage ...



Savez-vous que dans l'année, une personne met à la poubelle environ 20 kg de nourriture, dont 7 kg encore emballés ?

CONSEIL N°1

Mesurer ses quantités

En effet, en fonction du nombre de personnes à table, les quantités varient ! Par exemple, si vous souhaitez faire du riz, prenez un verre pour vous en servir de doseur, et comptez un demi verre par personne.



CONSEIL N°2

Bien conserver ses restes

S'il vous reste des aliments après votre repas, conservez-les correctement au frais, dans une boîte hermétique. Ainsi, vous pourrez les resservir le soir !



CONSEIL N°3

Recuisiner avec les restes

Si vous ne souhaitez pas manger la même chose midi et soir, une solution s'offre à vous : créer un nouveau plat avec la même base. À vos restes du midi, vous pourrez ajouter quelques ingrédients qui transformeront votre plat en une nouvelle recette !



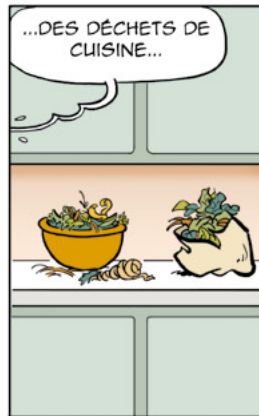
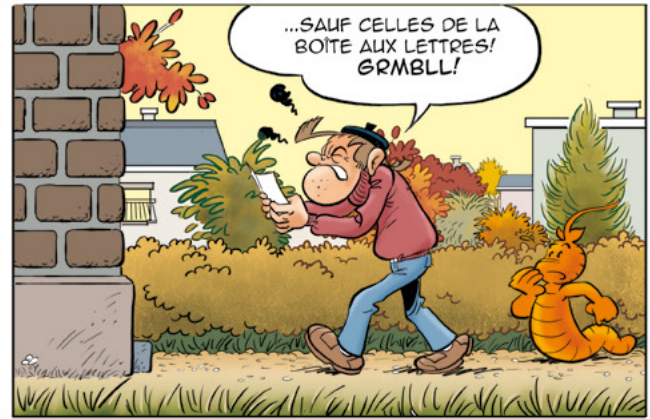
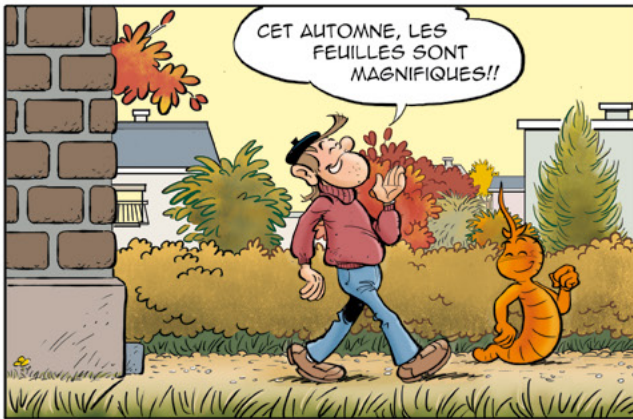
Plus de conseils anti-gaspi ?
→ lombric.com

A
COLLECTIONNER !

LE LOMBRIC



PAR V. LEONARDO



* iledeFrance

ECO EMBALLAGES



Le Journal du Lombric : à conserver ou à recycler ♻️

imprimé sur papier
100% recyclé

chez IMPRILITH - PRINGY

IMPRIM'VERT®